

Zone de Secours DINAPHI

Rue de Dinant, 146

5570 BEAURAING

Tél : 084/21.99.96

Email : grh@zsdinaphi.be



Appel à candidature
Constitution d'une réserve de promotion au grade
de lieutenant volontaire par avancement de grade

Au sein du personnel opérationnel de la zone de secours DINAPHI, le Lieutenant coordonne l'intervention de plusieurs équipes d'intervention ou gère des équipes d'intervention spécialisées pendant des incidents complexes afin de régler l'intervention de manière efficace, efficiente et sécurisée, et de limiter au maximum les dégâts humains et matériels. Il prend en charge les tâches générales de direction opérationnelle, administrative et technique et exécute des missions administratives et techniques spécialisées afin de garantir un bon fonctionnement opérationnel, administratif et technique optimal de la zone de secours. Enfin, il apporte la connaissance et l'expertise technique opérationnelle, stimule et initie l'entraînement afin de garantir que le personnel dispose des connaissances opérationnelles et techniques afin d'exécuter de manière adéquate et sécurisée toutes les missions de secours et appliquer toutes les réglementations légales et les accords zonaux et locaux en toutes circonstances.

Descriptif de fonction :

Lieutenant
Le Lieutenant peut opérer comme : <u>Responsable du secteur / Responsable final</u> : Lors d'une intervention monodisciplinaire de base, le lieutenant est le responsable final de la gestion de l'incident. Lors d'une intervention à grande échelle, le lieutenant est responsable d'un secteur et est sous l'autorité du commandement opérationnel. Il a la responsabilité finale pour la gestion de l'incident dans son secteur. Lors d'une <u>intervention multidisciplinaire de base</u>, le lieutenant coordonne la réflexion multidisciplinaire durant le PC-capo. Si nécessaire, le lieutenant démarre le PC-OPS et le dirige en attendant un officier supérieur. Lors d'une <u>intervention multidisciplinaire à grande échelle</u>, le lieutenant assume un rôle dans la structure de commandement. Les tâches et les missions (non limitatives) sont les suivantes : <u>Dirigeant opérationnel – interventions</u> Intervenir en tant que responsable sur le terrain pour un groupe de collaborateurs afin de réaliser les missions opérationnelles de la zone de la manière la plus effective, efficiente et surtout sécurisée possible : - Diriger et coordonner plusieurs équipes d'intervention au cours d'interventions plus importantes.

- Veiller à la sécurité des collaborateurs.
- Décider de la nature et de la priorité des actions à effectuer au cours d'interventions plus importante.
- Evaluer la nécessité d'une montée en puissance et décider si la situation est sous contrôle ou a été stabilisée.
- Gérer le PC-capot et prendre des décisions opérationnelles et stratégiques jusqu'au démarrage du PC-OPS.
- Faire un débriefing après une intervention.

Collaborateur opérationnel – préparation

Entretenir sa condition physique et participer à des exercices et des formations permettant d'exécuter ses tâches en toute sécurité pour lui-même, ses collègues et les personnes en détresse :

- Participer à des exercices physiques, organisés par la zone.
- Participer à des exercices, formations, simulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone.

Coach

Stimuler, accompagner et soutenir les collaborateurs afin d'avoir du personnel préparé de manière optimale pour chaque intervention.

- Accompagner, soutenir, motiver, coacher et évaluer les collaborateurs pendant leur travail quotidien.
- Indiquer et implémenter des processus d'amélioration.
- Améliorer la résistance au stress du personnel et écouter activement leurs attentes.
- Promouvoir l'esprit d'équipe et être un exemple.
- Apporter l'expérience et l'expertise technique opérationnelle et stimuler et initier l'entraînement.

A ce descriptif de fonction de Lieutenant, pourront également être associés les profils suivants :

- Responsable de poste
- Spécialiste en prévention d'incendie

Pour plus de détails sur ces descriptions de fonction, merci de bien vouloir vous référer à l'Arrêté Ministériel du 08 octobre 2016 :

<https://www.civieleveiligheid.be/fr/regulation/arrete-ministeriel-du-8-octobre-2016-fixant-les-descriptions-de-fonction-du-personnel-ope>

Conditions à remplir pour le grade de Lieutenant :

Il y a lieu pour les candidats de remplir des conditions préalables :

- Etre nommé au grade de sergent ou d'adjudant volontaire au sein de la zone de secours DINAPHI ;
- Etre belge ;
- Avoir obtenu la mention « satisfaisant » au minimum lors de la dernière évaluation ;
- Etre titulaire du brevet NOFF1 ;
- Avoir réussi l'examen de promotion visé à l'article 57 de l'Arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif des membres opérationnels des zones de secours,
- Ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire non radiée.

Seuls les membres du personnel volontaire de la zone répondant aux conditions de promotion visées ci-dessus, au plus tard le jour de clôture des candidatures, peuvent y participer.

Epreuves de promotion :

L'examen de promotion sera organisé par un centre de formation pour la sécurité civile sous forme d'un concours et comprendra :

- **Une épreuve pratique** permettant de tester les connaissances et compétences de terrain lors d'une mise en situation. (éliminatoire)
- **Une épreuve orale** consistant en un entretien à bâton rompu avec le jury. Elle vise notamment à tester la motivation du candidat, sa conformité avec la description de fonction et les besoins de la zone.

Il convient d'obtenir au moins 50 % des points à l'épreuve pratique, pour être admis à l'épreuve suivante.

Il convient d'obtenir au moins 50 % des points pour la totalité des épreuves pour être considéré comme lauréat. La pondération des points prendra en considération l'ensemble des épreuves.

Les candidats retenus seront admis versés dans une réserve de promotion (valable 2 ans) par le conseil, dans l'ordre de classement résultant des épreuves organisées par le centre de formation pour la sécurité civile.

Modalités pratiques :

L'acte de candidature doit être accompagné obligatoirement des documents suivants :

- Une lettre de motivation signée à la main
- Un Curriculum Vitae
- Un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures
- Une copie du brevet NOFF1

Sous peine de nullité, le dossier de candidature **complet** doit être adressé, **par mail**, uniquement à l'adresse suivante : grh@zsdinaphi.be au plus tard pour le **25/092026** à minuit, l'heure de réception du mail faisant foi. Le dossier peut également être déposé dans le même délai, **contre récépissé**, au siège administratif (Rue de Dinant 146 à 5570 BEAURAING), auprès de la Directrice RRH ou son délégué.